

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SECRETARITA PERMANENT DU
GUICHET UNIQUE DU COMMERCE
ET DE L'INVESTISSEMENT

Ouagadougou, le

11 AOÛT 2023

N° 023.0001 /MDICAPME/SG/SP-GU-CI

COMMUNIQUE

« portant autorisation de l'exportation des céréales
(mil, maïs, sorgho et niébé) à destination du Niger »

Par communiqué de rappel N°2022-0018/MDICAPME/SG/SP-GUCI daté du 15 novembre 2022, il avait été porté à la connaissance des populations et des commerçants la suspension des exportations des céréales que sont le mil, le maïs, le sorgho et le niébé sur toute l'étendue du territoire national.

Par solidarité avec le peuple nigérien, il me plaît, par le présent communiqué, de vous informer qu'à titre exceptionnel, une opération de délivrance d'Autorisations Spéciales d'Exportation (ASE) des céréales sus visées sera menée pour les exportations exclusivement en direction du Niger.

Par conséquent, les opérateurs économiques intéressés sont invités à déposer leurs demandes auprès des services compétents du Ministère en charge du commerce.

Le Secrétaire Permanent du Guichet Unique du
Commerce et de l'Investissement



Haoua SORGHO / SOKOUNDO

Chevalier de l'Ordre du Mérite